

COMMUNE DE VALAMBRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Rétrospective de l'année 2020

BUDGET 2021

I. La section de fonctionnement

II. La section d'investissement

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. CADRE GENERAL DU BUDGET :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation qui est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 23 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement qui inclut la gestion des affaires de la commune, notamment le versement des salaires des agents de celle-ci, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2020

a) Fonctionnement

Les charges à caractère général

Elles passent de 288 664 € en 2019 à 247 660 € en 2020, soit une baisse de 14.20 %.

Parmi les baisses les plus significatives, on notera celles des combustibles (chauffage des écoles, de l'église et de l'atelier communal...) qui passent de 11 662 € à 9 800 €, celles des fournitures de petit équipement qui passent de 20 582 € à

17 588 €, celles des contrats de prestations en raison de la fermeture des cantines pendant le confinement passant de 88 267 € à 66 964 €, celles des dépenses d'entretien des bâtiments passant de 13 667 € à 7 959 €, celles des dépenses de voirie de 15 501 € à 4 449 €, de maintenance de 19 849 à 16 235 €, études et recherches de 6 156 € à 1 904 €, des fêtes et cérémonies de 10 904 à 8 353 €.

A noter : depuis la création de la commune nouvelle, l'ensemble des contrats d'assurance ont été revus, de même que celui des locations de photocopieurs, de la fourniture de gaz et d'électricité et des abonnements de téléphone et internet.

Sur ce dernier sujet, il convient de noter que malgré le changement d'opérateur de téléphonie et internet, on constate une augmentation du total des dépenses du compte « frais de télécommunications » entre 2019 et 2020 qui passent de 13 979 € à 16 719.82 €. Dans le détail, on constate que les dépenses de téléphone et internet passent de 10 651.47 € en 2019 à 2 796.62 € en 2020. La différence s'explique par la rémunération de la société LINKT, chargée dans le cadre du développement de la fibre, d'en équiper les bâtiments publics, au terme d'un contrat global initié par la communauté de communes, qui nous a coûté 3 382.42 € en 2019 et 13 923.10 € en 2020. Les contrats nous liant à cette entreprise ont tous été résiliés au fur et à mesure des raccordements à la fibre des communes déléguées de Valambray.

Les charges de personnel

Elles passent de 440 995 € en 2019 à 438 052 € en 2020 soit une baisse de 0.66 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Les salaires des agents : ils passent de 297 746 € en 2019 à 287 697 € en 2020.
- Les cotisations à l'URSSAF, aux différentes caisses de retraite : elles passent de 140 874 € en 2019 à 148 375 € en 2020.
- La cotisation à la Médecine du travail : elle passe de 2 374 € en 2019 à 1 980 € en 2020.

Les autres charges de gestion

Elles passent de 216 343 € à 319 601 € soit une augmentation de 47,72 %.

Cette hausse s'explique principalement par la régularisation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Sylvain pour les années 2016 à 2018 d'un montant de 107 857 € pour l'accueil des enfants résidant sur les communes historiques de Fierville-Bray et Poussy-la-Campagne qui ont débuté et qui continuent leur scolarité à Saint-Sylvain.

Notons également la volonté des élus de la commune d'aider le secteur associatif avec le versement de subventions à hauteur de 9 160 € pour l'année 2020.

Charges financières

Dans la section de fonctionnement, les charges correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts, soit 17 018 € en 2019 et 15 573 € en 2020 ce qui représente une baisse de 8,49 %. Il est à noter qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis la création de la commune nouvelle en 2017.

Charges exceptionnelles

Elles passent de 7 759 € en 2019 à 4 721 € soit une baisse de 39 %.

Notons l'achat de masques pour un montant de 1 625 € pour l'année 2020.

b) Investissement

Nous pouvons distinguer quatre domaines d'investissement pour l'année 2020 :

- ***Les immobilisations incorporelles*** : Une dépense obligatoire de 2 310 € a été réalisée pour que tous les documents d'urbanisme tels que le Plan Local d'Urbanisme d'Airan et la Carte communale de Fierville-Bray puissent être numérisés sous un format spécifique et téléversés sur le site internet : géoportail de l'urbanisme.
- ***Travaux de voirie*** : Les travaux rue André Lemaître à Billy ont été effectués dans le cadre du groupement de commandes passé avec la Communauté de communes Val es Dunes pour un montant de 15 167 €.
- ***Travaux Salle des associations de Fierville-Bray et Ecoles de Billy et Airan***: le désamiantage du bâtiment de la salle des associations de Fierville-Bray, des préfabriqués des écoles de Billy et Airan a été réalisé pour un montant de 48 362 €. A cela s'ajoute l'étude géotechnique pour la classe de Billy à hauteur de 3 588 €.

- **Acquisition de mobilier** : la chaudière de la mairie a été remplacée pour un montant de 4 231 €. L'achat de rayonnages pour les archives de Billy a été nécessaire pour un montant de 619 €. A noter également l'acquisition d'un taille haie et d'un plateau de coupe pour tracteur pour un montant de 35 669 €.

Différents matériels ont été acquis pour les écoles.

Ecole maternelle Airan : des bancs d'accueil pour un montant de 1 057 €, le changement des radiateurs pour 4 180 €.

Ecole primaire Airan : suite à des actes de vandalisme, nous avons été contraints de remplacer le tableau interactif pour un montant de 1 668 €.

Ecole primaire de Billy : fourniture et pose de fermetures extérieures : 2 564 €.

Pour la salle des fêtes de Billy, l'armoire réfrigérante a été remplacée pour un montant de 2 591 € ainsi qu'une table de cuisine pour 1 870 €.

Avant d'aborder le budget primitif 2021, il me semble judicieux de faire un rappel des événements marquants de l'année 2020 :

La crise sanitaire liée à la COVID 19 restera à l'évidence comme l'élément marquant avec ses conséquences sur le budget.

Pour les dépenses de fonctionnement, elles ont été réalisées à hauteur de 50.95 % des sommes prévues.

L'impact de la pandémie sur les comptes communaux est évalué à environ 14 458 € : soit 8 000 € de dépenses supplémentaires pour l'encadrement des élèves pendant les temps de garderie, 2 787 € pour l'achat de masques, visières, thermomètres, et 3 671 € pour les produits d'entretien et de désinfection.

La consommation de carburants pour les véhicules communaux a baissé en raison du confinement et/ou pour partie par la variation des prix de l'essence à la pompe.

Au chapitre des recettes de fonctionnement, elles ont été réalisées à 93,16 % des prévisions budgétaires.

La covid a occasionné un manque des recettes des locations des salles des fêtes estimé à 19 830 € par rapport à l'exercice N-1 et de 3 200 € de produits financiers.

BUDGET 2021

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, locations des salles des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 934 816.48 euros.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement perçu au cours des 3 dernières années se décompose comme suit :

DGF 2018 : 149 001 €

DGF 2019 : 149 001 €

DGF 2020 : 156 148 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux et taxes : 731 205.85 € pour 2020 et prévision 2021 : 840 200 €

- Les dotations versées par l'Etat : 253 111,65 € pour 2020 et prévision 2021 : 247 116 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

2020 :
 Cantines : 20 856.10 €
 Loyers et locations salles des fêtes : 21 700.02 €

Prévisions 2021 :
 Cantines : 34 000 €
 Loyers et locations Salle des fêtes : 10 500 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	337 550		
Charges de personnel	454 800	Produits des services	76 793
Autres charges de gestion courante	283 708	Impôts et taxes	840 200
Charges financières	14 500	Dotations Subventions	247 116
Charges exceptionnelles	465 175.39	Produits de gestion courante	10 000
Dépenses imprévues	80 000	Produits exceptionnels	11 068.88
Total dépenses réelles	1 635 733.39	Total recettes réelles	1 185 177.88
Virement section investissement	299 083.09	Excédent brut reporté	749 638.60
Total général	1 934 816.48	Total général	1 934 816.48

c) La fiscalité

Depuis la création de la commune nouvelle, aucune augmentation des taux n'a été votée.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti. Pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10 % pour le Calvados. Compte-tenu de ces éléments, les taux des impôts se décomposent comme suit :

- . Taxe foncière sur le bâti : 36,09 % (soit pour le taux départemental 22,10 % + taux communal 13,99 %)
- . Taxe foncière sur le non bâti : 23,42 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE,) : 13.20 %

A noter : Le taux communal sur le foncier bâti 2021 est identique à celui de 2020 soit 13,99 %.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 545 710 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 247 116 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. A titre d'exemple, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de bâtiments scolaires, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	34 925.16	Dotations, fonds divers	138 000
Immobilisations corporelles	302 306.39	Subventions d'investissement	249 615.84
Immobilisations en cours	925 111.20	Autres immobilisations financières	135 000
Emprunts et cautionnements	36 510		
Total dépenses réelles	1 298 852.75	Total recettes réelles	522 615.84
		Virement de la section de fonctionnement	299 083.09
		Excédent antérieur reporté	477 153.82
/Total général	1 298 852.75	Total général	1 298 852.75

c) Les principaux projets de l'année 2021

- Aménagement du carrefour de Conteville réalisé courant mars 2021
- Salle des associations Fierville-Bray
- Ecole primaire Billy
- Démontage préfabriqué école Billy
- Ecole maternelle Airan
- Logiciel de gestion des 6 cimetières de Valambray
- Audit sécurité routière
- Travaux pluvial
- Murs cimetière Billy et derrière école maternelle
- Rénovation logement Fierville-Bray

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : 206 615.84 €
- du Département : 43 000.00 €

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 934 816.48 €

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit : 1 298 852.75 €

- dépenses 2021 : 1 092 055.67 € et dépenses reportées 2020 : 206 797.08 €

- recettes 2021 : 1 049 236.91 € et recettes reportées 2020 : 249 615.84 €

Situation des emprunts :

Le montant total des capitaux restant dû s'élèvera au 31/12/2021 à 310 556 €.

Fait à Valambray, le 26 avril 2021

Le Maire,

Patrice Martin